Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900252-20251216-DCM_2025_33-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 16 décembre 2025, à 20 h 30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de Cast.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Sylvie ROGNANT, Caroline HASCOËT, Armelle MOLAC et Gaël ROGNANT

Procurations : Armelle MOLAC donne pouvoir à Monsieur Maurice JACQ

Secrétaire de séance : Frédéric LAMBALLE

DÉLIBÉRATION 33-2025 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : VOYAGE SCOLAIRE (CLASSE DE MER)

L'école Publique de CAST souhaite organiser un voyage scolaire pour une classe de mer au Rosquerno en 2026.

L'APE sollicite à ce titre une subvention exceptionnelle de 1 500€.

Madame Laurence LE BERRE précise que 37 enfants sont concernés et que le voyage représente un coût de 7 770€.

Madame Danièle CARIOU indique qu'une subvention exceptionnelle du même montant avait été attribuée à l'école privée pour l'apprentissage du breton.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 11 décembre 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 1 500€ à l'APE de l'école publique CAST au titre du voyage scolaire présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE
Jacques GOUEROU

